LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL:

Du 21 VENTOSE, an 5°. de la République française. (Samedi 11 Mars 1797, vieux etyle.)

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

CHANGEMENT BEDOMICILE.

nb-

lui

es-

lors

re-

es de qu'il r les

cette

mme

T S.

d une

eté appare de t la la

; et

nission

ntendre

ssaged

aine m

NS.

le consti

se, c

e les con

, et d

es de le

ADE-L

de dé-

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du Véridique, rue de Tournon, n°. 1123.

NOUVELLES ETRANGERES. ITALIE:

Milan, 10 ventose. — Le jour où nous recevions ici, la nouvelle d'itraité de paix avec le pape, nos révolutionnaires cispadans mettoient sur la scène sa sainteté et les cardinaux. On donnoit au théâtre de cette ville une pantomime ridicule, ayant pour titre: Le général Collio à Rome. C'étoit une critique mal-adroite et des plus scandaleuses de la religion. Les habitans tranquilles et honnêtes ne l'ont vu qu'avec le plus prefond mépris. L'archevêque de Milan, qui est assez bien avec Buonaparte, lui a envoyé un courier pour en empêcher la représentation; mais il n'étoit plus tems lorsque la réponse est arrivée. Il s'étoit d'abord adressé au commandant de la place, qui protège de toute son autorité la jacobinière cispadane. Il n'avoit, par conséquent, rien obtenu de lui.

Florence, 25 février. — Nos voisins de la cispadanie se croient donc déjà au dénouement de leur régénération; ils croient en être quittes, sans avoir passé au creuset révolutionnaire. Les armes de la république cispadane une et indivisible, sont par-tout substituées à celle du prince. Le drapeau national doit être orné d'un carquois, avec l'inscription: Liberté sans révolution.

Pensez-vous donc, nos bons voisins, que le peuple souerain dorme toujours, et qu'il ne lui prenne pas un our fantaisie d'exercer sa souveraineté?

Le congrès s'occupe sérieusement d'une constitution, et déjà les droits de l'homme ont été décrétés, malgré l'opposition des fédéralistes bolonais. Ce sont les députés de cette ville qui forment le parti d'opposition, et ils mpoussent, avec une sévérité courageuse, toutes les motions d'indivisibilité, d'égalité et de droits du peuple.

ALLEMAGNE.

Ratisbonne, le 20 février.

Voici le texte de la déclaration verbale faite par le ministre d'Antriche aux ambassadeurs à la diète. « Au commencement de cette guerre de l'Empire, S.M. I. a représenté dans différentes occasions à ses coétats, que vu les efforts prodigieux d'un ennemi qui se permet tous les moyens pour arriver à son but, et l'incertitude du sort des armes, il lui étoit impossible d'éloigner, seule et sans la plus puissante assistance, les dangers qui menagoient la constitution germanique et le bien être individuel de chaque état de l'Empire.

» Quand même ces représentations bien intentionnées n'auroient pas produit d'abord de tous côtés l'effet désiré, cependant les différens évènemens qui sont survenus depuis, et particulièrement les vues singulièrement nuisibles à l'intégrité de l'Empire, que l'ennemi a décélées de nouveau, doivent avoir donné la conviction parfaite, qu'il est maintenant de la nécessité la plus indispensable de faire de vigoureux efforts, et qu'il n'y a pas de tems à perdre pour déployer les plus grandes forces, et par la plus énergique assistance, fortifier S. M. impéciale dans la généreuse et patriotique résolution de contra r d'employer avec énergie toutes les ressources et les force de sa monarchie, pour le bien-être de l'Empire d'Allemagne et le maintien de la constitution.

» Dans cette supposition, le ministre directorial d'Autriche a reçu ordre de sa cour, de déclarer d'une manière confidentielle aux illustres ambassadeurs, que les états de l'Empire qui prétendent à la protection ultérieure des armes de S. M. impériale et royale, voudront bien mettre promptement sur pied leurs contingens, au complet et d'après la base du quintuple établie par les dècrets de la diète, avec tous les objets nécessaires, ou bien fournir en argent l'équivalent, et en même tems acquitter les mois romains qui se trouvent arriérés, afine que, lors de l'ouverture prochaine de la campagne, dont les preparatifs doivent être poussés avec vigueur, l'état effectif des forces auxiliaires de l'Empire, qui marcheront, soit connu à tems. »

(Suivant ce qu'on apprend, la déclaration faite aux états ecclésiastiques sur le même à l'jet, est différente dans sa rédaction, et il est parlé des sécularisations dont l'ennemi paroît menacer l'Empire.)

Bayreuth , 17 féwrier.

On écrit de Vienne, que S. A. E. de Bavière a fait déelarer à S. M. I., par son ministre, qu'elle avoit ordonné d'augmenter et son armée de ligne et sa milice, de manière à les porter à 80,000 hommes. Ce prince a fair en même-tems renouveler les assurances de son dévouement à la carse de l'Empire germanique, et annoncer qu'en conséquence son contingent sera mis dans le meilleur état possible, et que même, pour soulager les troupez impériales, il veilles a par ses propres forces à la défense

SUISSE.

Berne, le premier mars (10 ventose.)

M. Talbot revêtu par la cour de Londres du titre de secrétaire de la légation britannique en Suisse, vient d'arriver en cette ville. On a cru qu'il remplaceroit M. Wickham; mais il paroît que ce ministre continuera d'exercer ses fontions diplomatiques auprès des louables cantens, et que M. Talbot est chargé d'une mission particulière. On pense généralement qu'il doit faire, au nom de son gouvernement, de nouvelles ouvertures de paix à la république française, par l'entremise de M. Barthélemy, son ambassadeur. La gazette de Hambourg nous apprend que cette opinion est accréditée dans cette wille.

M. Talbot ayant accompagné le lord Malmesbury à Paris, doit être plus que personne au fait des intentions des deux gouvernemens; il lui sera plus facile de les concilier; et la réputation de probité que ce nouveau négociateur a depuis long tems acquise, doit elle-même concourir au succès d'une semblable mission, s'il est vrai, toutefois, qu'elle lui soit donnée par le cabinet de S. James.

Basle , 3 mars.

On mande de Vienne que le ministère autrichien est frès-fatisfait de la défense vigoureuse que le corps d'armée du feld-maréchal comte de Wurmser a fait à Mandoue, et qu'on va récompenser ces gu rriers. Mais il est mécontent de l'armée d'Alvinzi, et sur-tout de plusieurs généraux qui, d'après l'avis du conseil de guerre, n'ont pas fait leur devoir. Aussi le général Alvinzi a élé rappellé, et en n'a pas fait un bon accueil au général Provera qui, sans obténir une audience de l'empereur, a reçu l'ordre de se rendre à Clagenfurth, où sa conduite doit être examinée par un conseil de guerre.

On redouble d'activité en Autriche pour s'opposer aux wastes plans de Buonaparte. Toutes les troupes qui se sont encore trouvées en Hongrie, en Bohême et en Moravie, se rendent en toute hâte à Boritz et à Inspruck; elles seront remplacées par la garnison de Mantoue, Douze bataillons se rassemblent à Clagenfurth pour former un corps de réserve; et plusieurs régimens de l'armée du Bas Rin ont de nouveau reçu l'ordra de se rendre dans le Tirol, Parmi eux se trouvent ceux de Hohenlohe et de Lasci, cantonnés jusqu'à présent dans les environs de Mayence, il est vrai qu'on découvre parla le cerdon tiré sur le Rhin; mais les provinces héréditaires de l'Autriche tiennent plus à cœur au cabinet de Vienne, que le salut de l'Empire. Aussi est-on, d'après les lettres de Mayence et de Francfort, dans un grande inquiétude, sur les mouvemens de l'armée de Sambre et Meuse et du Nord sur les deux rives du Rhin.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bruxelles , 16 ventose,

Il se fait déja des mouvemens dans l'armée de Sambre et Meuse vers le Bas Rhin; une colonne de troupes qui passera incessamment ce fleuve à Dusseldoiff, doit se porter ensuite sur la Wupper et dans les environs de

Mulheim: arrivée sur ce point, le pont de bateaux serà rétabli avec Cologne, et les autres troupes que l'on destine à agir sur la rive droite, passeront également dans cet endroit et vis à-vis de Dusseldorff. Les mêmes lettres qui nous donnent ces détails, ajoutent que l'ennemi se renforce continuellement sur la Sieg et sur la Lahn, afin de déconcerter, autant qu'il sera possible, les projets des armées républicaines. Le quartier général de l'armée autrichienne du Bas-Rhin va être transféré à Linabourg, sur la Lahn, où l'on attend d'an instant à l'autre le général Werneck, qui est revenu à son poste au moment du danger, les généraux Kray, Hotze, Kinmayer, et autres officiers supérieurs. Tous ces guerriers sont de ceux dont la réputation militaire a le moins souffert au milieu des désastres presque continuels des armées autrichiennes.

Nous apprenons par des avis authentiques de la rive droite du Rhin, que l'armée impériale du Bas-Rhin sera composée de 40 mille combattans, d'ici au milieu du mois de mars, et entièrement campée pour cette époque. Cinquante mille hommes qui forment le reste de toute les troupes que l'ennemi a sur le Rhin, seront dispersés dans les places de Manheim et Mayence, et formeront un cordon sur le haut de ce fleuve, conjointement avec l'armée du prince de Condé, et 12 à 14 mille paysans ermés du Brisgaw. Il est bon de remarquer que les armées françaises sont au moins un tiers plus nombreuses. Outre cela, il vient d'être décidé de former un camp de réserve à Heilbron, qui sera composé de quelques vieux régimens, d'un grand nombre de corps nouvellement levés en Hongrie, en Autriche et en Bohême, et de la plupart des contingens tirés des états de l'Empire qui restent attachés à la cause de leur souverain. Suivant les mêmes avis, toute l'Allemagne est en armes, et le cabinet de Vienne est résolu à tout sacrifier, plutôt que de consentir aux conditions de paix qu'on veut lui imposer; conditions qui consistent à céler la Belgique, et à voir les états hérèditaires de la maison d'Autriche en Italie, entourés de républiques qui auront acquis le droit de mépriser un gonvernement réduit à de telles extrêmités. Nous avons cru devoir conserver les expressions de cette lettre qui nous vient de bonne source, afin de montrer une parite des neuveaux obstacles qui s'opposent à la paix.

PARIS, 20 ventose.

On présume que l'embarres momentané des finances de la Grande-Bretagne sera bientôt dissipé. Déja en de semblables circonstances le commerce s'est empresséde secourir le gouvernement; le patriotisme, dans cette nation, n'est pas un mot vuide de sens, ou une enseigt de charlatancrie; elle est persuadée que sa banque tient essentiellement aux racines de sa constitution; que le renversement de l'une seroit la subversion de l'autre, la cause efficiente et l'avant coureur d'une effroyable révolution, et le cahos de l'anarchie.

L'Angleterre a , comme la F ance, des vantours affamés de carnage, des monstres à l'affût de tous les me cendies, de tous les fléaux qui peuvent, en désolaut genre humain, leur procurer quelques dépouilles, qui ques débris ou quelque pâture. Burke a calculé les nombre, et nous a représenté quatre-vingtmille gueult

Wertes . priétés leurs de sseront solution len est ser les nce et p Chez au nt prod nds rés t moins essif es danger q able; qu rant que ercher à dre son persées. es défai l'Allem:

ite appar

Lequel se

ret du so ra dans s deux én lequel o lequel o igné pour omène sur un. Les c utilement bon roi a osoit de tra te des me at approch que la bon e la génér s Henri I le plus bri curs et la ire dans L lage d'un pli, qui p Ment sa man eut se repr areusement le voulant fonds more On ne sait g

On désig

él'idéal du

des gens. Pa le fourmille

s sommes d

yons le sont

indance. I

membres (

i

)-[-

1-

re

-

г,

nt

rt

ees

VO

nin

ieu

fte

ste

ont

, et

in-

14

ar-

iers

é de

om-

nbre

iche

des

leur

agne

tout

paix

nt à

de la

iques

nver-

e qui

partie

nances

en de essé de

tte na-

que le

urs af-

laut le lé quel

gueule

nce et peut être l'intrigue ont engorgés. Chez aucune nation l'esprit public et l'intérêt général ont produit des efforts plus soutenus, ni donné de plus ands résultats. Les anglais, aussi intéressés que nous, nt moins égoïstes; ils sont persuadés que l'égoïsme cessif est un faux calcul; qu'il n'éloigne un moment danger que pour le rendre et plus terrible et plus inéable; que la sûreté individuelle n'a pas de meilleur rant que la sûreté publique; et qu'il est plus sage de

ercher à sauver le vaisseau de la tempête que d'atdre son salut des planches ou des matières qu'elle a nersées.

es défaites des allemands ont rallumé le patriotisme l'Allemagne ; les embarras de la banque , suivant ite apparence, produiront le même effet en Angle-

Lequel sortira des cinq directeurs? C'est encore le cret du sort; qui remplacera celui que la fortune renra dans ses foyers? c'est encore le sacret de l'opinion. sdeux énigmes sont présque également insolubles; on l lequel on voudroit que le sort épargnât; on ne sait lequel on voudroit qu'il proscrivît. Personne n'est signé pour la place qui sera vacante. La pensée se omène sur tous les noms connus, et ne s'arrête sur cun. Les qualités nécessaires pour remplir dignement utilement ce poste, sont même un problême. L'idéal lu bon roi a été souvent assez bien tracé; on le composoit de traits puisés dans le caractère et dans la con-duite des meilleurs rois, et quelques-uns d'entr'eux se sont approchés du modèle. En réunissant par la pensés ce que la bonté eut de plus touchant dans Louis XII, ce que la générosité eut de plus tendre et de plus cordial dans Henri IV, ce que la majesté eut de plus imposant et de plus brillant dans Louis XIV, ce que la pureté des hœurs et la droiture des intentions ont de plus exem-daire dans Louis XVI, ne pouvoit aisément se former l'mage d'un monarque accompli. Mais le directeur acnage d'un monarque accompli. Mais le directeur ac-mpli, qui peut s'en faire l'idée? L'imagination s'égaro tte perd dans le vide. Les difficultés augmentent, quand aveut se représenter un directoire parfait. Cinq hommes reusement assortis! voulant tous également le bien, e voulant de la même manière! Problème pour nos seigne tient fonds moralistes!

On ne sait guères plus à Paris quels sont les hommes le l'on choisira pour être députés. La voix publique se On designe Laharpe, mais c'est plus le désir que pérance qui le désigne. Quatremer (de Quincy) a él'idéal du député, mais cet idéal ressemble trop à ceresgens. Parmi tant de grands publicistes dont cette e fourmille, pourquoi cette incertitude? C'est que s sommes devenus très-difficiles en députés. Quelques yons le sont moins, et ne sont embarrassés que par ndance. La raison en est simple; c'est que chacun membres de ces coteries se désigne en secret luimême ; et par justice, trouve les autres tout aussi dignes que lui.

Le silence que garde le gouvernement sur le combat naval qui s'est donnéentre les flottes espagnole et anglaise, fait présumer que ce combat n'a pas été avantageux au nouvel allié de la république. Il faut donc se défier de la nouvelle rapportée aujourd'hui par Louvet, qui prétend qu'on assure que l'ambassadeur d'Espagne a porté hier au directoire la nouvelle officielle, qu'après un combat de 4 jours, pendant lequel la flotte anglaise a tenté plusieurs fois de s'échapper, elle a été poussée sur les attérages du cap Saint-Vincent, où elle sera réduite à se rendre où à s'échouer. Depuis plus d'un siècle la marine anglaise n'a éprouvé aucun échec de cette importance, et elle a pu compter presque tous ses combats par ses victoires. Ainsi une telle nouvelle pourroit être révoquée en doute, lors même qu'elle viendroit d'une source moins suspecte.

Le Grondeur annonce que le conseil militaire ouvre demain, 11 mars, sa première séance; que d'après l'avis de Merlin, il n'a pas voulu reconnoître son incompétence. Il seroit fâcheux pour lui qu'il eût laissé à un autre tribunal l'honneur de rendrea ux loix l'hommage qui leur est dû : et qu'au lieu d'abandonner cette instruction , il se la laissat arracher. Au reste, comme il est toujours tems de revenir à la justice et à la vérité, il pourroit encore reconnoître son incompétence, lorsque les désenseurs officieux auront, par des flots de lumière, éclairé la question et sa conscience. Ce procédé lui donneroit encore assez de droits à l'estime pour qu'on doive l'attendre de la loyauté qui constitue ordinairement l'essence de l'esprit militaire.

L'envoyé du roi de Prusse à Paris, a reçu un courier de sa cour qui l'autorise à offrir au directoire sa médiation armée, pour forcer l'empereur à la paix. Le soi de Prusse s'est, dit on, porté à cette détermination, à cause du mécontentement qu'il a éprouvé du manif ste présenté par la cour de Vienne à là diète de Ratisbonne.

A DESTRUCTION OF Un courier de Londres est arrivé à Paris; il vient proposer le change des galériens français, débarqués sur les côtes d'Angleterre. Il a , dit-on , menacé le directoire français de mettre ces brigands cinquante par cinquante sur les côtes de France, si l'échange proposé souffroit quelques difficultés.

Tandis que les journaux officiels du directoire amusent et trompent le public par des u rrations d'une victoire imaginaire, le gouvernement anglais publie les détails officiels d'une victoire éclatante, remportée sur la flotte espagnole, et M. Dundas fait au parlement d'Angleterre la motion suivante :

Aprè avoir rendu compte à la chambre, de la victoire navale remportée sur les espagnols, par l'amiral sir John Jerwis, victoire dont on ne trouvera pas d'exemple dans l'histoire ravale de la Grande Bretagne, et dans laquelle il paroît que, le 14 février, sir John Jervis, avec 15 vaisseaux de ligne, a attaqué une flotte espagnele, forte de 27 vaisseaux de ligne, l'a cotièrement defaite, et s'est emparé de 3 vaisseaux, dont deux de 112 canons, un de 84 et un de 74, a fait la motion « que les remerciemens de la chambre fussent donnés à John Jerwis, chevalier du Bain, pour la victoire é latante et décisive qu'il a obteun le 13 février, avec la flotte sous son commandement. "

Cette motion a été adoptée.

Nous sommes forcés de rénvoyer à demain les débats qui ont en lieu dans les deux chambres du parlement, à l'occasion du message du roi, sur la suspension des paiemens de la banque, ainsi que plusieurs nouvelles importantes de l'Inde.

Nons donnerons demain la lettre officielle de l'amiral

Jerwis , sur le combat naval.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Seance du 20 ventose.

Plusieurs cultivateurs du Bas Rhin que la guerre a forcés d'abandonner leurs foyers, et qui n'ent pu y rentrer dans les délais prescrits, sollicitent en leur faveur une interprétation des loix sur l'émigration. Renvoyé à

une commission spéciale.

Delaunay (d'Angers) par motion d'ordre, appelle l'attention du conseil sur un arrêté pris par Carrier durant sa mission dans le département de la Loire. Cet arrêté a mis le séquestre sur les biens des vendéens morts dans le cas de la rebellion. Seroit-il juste de le maintenir et de punir ainsi de leurs droits des héritiers auxquels la république n'a plus rien à reprocher , lorsque sur la foi d'un décret d'amnistie, ils sont rentrés paisiblement dans leurs foyers et se sont soumis aux loix? Delaunay regarde cette mesure comme contraire à toutes les idées de justice, et sur-tout à la politique, en ce qu'elle ne serviroit peut-être qu'à rallumer des haînes et des divisions qu'il importe d'étouffer à jamais.

Mais avant de rien statuer, il demande qu'il soit fait au directoire un message, pour obtenir les renseignemens

mécessaires. Adopté.

Dumolard obtient la parole pour une motion d'ordre : Un de nos collègues , dit-il , a fait dernièrement sentie les avantages de notre union avec le gouvernement ; je ne les conteste pas, mais je pense qu'aucune considération ne pent nous déterminer à y sacrifier les intérêts du peuple. Je lis dans le Bulletin des Loix, un arrêté pris par le directoire sur le rapport du ministre de la justice. Le directoire croit devoir y déclarer de son chef que les prévenus d'émigration ne sont pas admissibles dans les assemblées primaires. Il me paroît que l'instruction aloptée sur le rapport de Dannou, a décidé cette question; mais y eut-il des doutes, ce n'étoit point au directoire à les lever.

Laissez au gouvernement la faculté de prendre de semblables arrêt's, et c'en est fait de la liberté. Cette crainte n'est que trop fondée, si l'on considère de quelle manière se font les listes d'émigrés, et se prononcent les radiations. Les inscriptions se font dans les départemens sous les yeux des agens du directoire, et c'est au directoire à statuer ensuite sur les demandes en radiation; mais que le directoire retarde sa décision, ou que par lui-même ou par ses agens, il fasse inscrire sur les listes une foule de citoyens, et il peut ainsi frapper d'in capacité politique les trois quarts des français. (Bruit.

J'admets que nous n'avons point à redouter ce dange pour l'avenir; mais n'est-ce pas assez déja que 60,000 citoyens qui se trouvent en ce moment portés sur l listes d'émigrés, se voient par cet arrêté privés du droi d'admission dans les assemblées? La question dont s'agit a éfé de surplus formellement résolue par l'ins truction adoptée sur le rapport de Daunou, puisqu'ell n'admet d'autres motifs d'exclusion que ceux present par la constitution; et restât-elle encore indécise, n'étoit point au directoire à prononcer, mais au corp législatif. Je demande que l'arrêté du directoire soit re voyé à l'examen de la commission qui vous a rédi l'instruction, et que le rapport soit présenté demais

Appuyé, s'écrient plusieurs membres, et la propo

Сн

Les le

doivent

dique,

mster.

Hambour

Madrid, .

ladix . .

ênes . .

livourne.

Basle. 1

Or fin.

ngot d'a

stre . .

cat d'Ho

NOUT

xtrait de la

Robert C

John Jery

amiral po

Mor

vous fai

espoir o

espoir s'e

usieurs (aux de c

ger, con

l'ennem

rance, ju

mais qu

nt emped

ons pas é

ur que j'a alistaction

nirauté, do

A

Quadruple

sition mise aux voix est adoptée.

Sur le rapport de Henri Larivière, le conseil accord des secours aux enfans du représentant Duperet qui

péri victime de la journée du 31 mai.

Lamarque se présentoit ensuite à la tribune pour se mettre des articles additionnels au projet qu'il a de présenté sur les suspensions de ventes de domaines m tionaux : on rappelle que la commission des dépens doit faire aujourd'hui, par l'organe de Camus, rapport en comité général.

La parole est en conséquence accordée pour demain Lamarque; et le conseil après avoir ordonné l'impression du rapport fait hier en comité par Dubois (des Vosge sur un message du directoire, se forme de nouveaus

comité pour entendre Camus. CONSEIL DES ANCIENS

Séance du 20.

Bernard Saint-Affrique, au nom d'une commission fait approuver une résolution qui annulle l'élection juge de paix de Lacalm, département de l'Aveyror

Sur le rapport de Legrand, le conseil approuve résolution, en date du 27 pluviose, relative aux secon

à domicile.

On approuve sans discussion la résolution portant les assemblées électorales se tiendront dans les che

lieux des départemens.

Deux autres résolutions sont approuvées ; la premi concernant les réparations des édifices et autres domain nationaux qui pourront être faites sans adjudication rabais, la seconde relative à la perception d'un seconde cinquième du montant des contributions de l'an 5.

Avis essentice. L'ordre établi dans les bureaux de distribution de ce joi L'ordre établi dans les bureaux de distribution de ce jon ne permet pas d'envoyer des numéros au-delà du jour pour la fin de l'abonnement. Les personnes qui seroinei chées d'éprouver une interruption, sont donc priées de les yeux sur l'enveloppe qui couvre leur feuille; elles y ront toujours l'époque fixe de leur abonnement. Il sen désirer que chaque abonné qui est dans l'intention de se nuer à recevoir le Véridèque, écrivit au moins quinte d'avance: ainsi, ceux dont l'abonnement finit le uralt mois, doivent écrire le 15, et ceux dont l'abonnement le 15, doivent écrire le 15. Ce moyen est le seul préprévenir toute espèce de retard, et nous pouvons garaceux qui l'emploieront, la plus grande exactitude et la grande régularité dans le service.

J. H. A. POUJABI-

J. H. A. POUJADE

De l'imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtre Baint-Germain-l'Auxerrois nº. 42,